



Svp je vois le notaire bientôt aidez moi

Par **texas**, le **19/09/2008** à **03:55**

Bonsoir j'ai rendez vous la semaine prochaine avec le notaire et j'aimerais savoir ce qu'il en est avant de le rencontrer svprnmerci d'avance rnRappel de mon message rn""Bonsoir cela fait 1 an que je suis mariée, du jour au lendemain mon mari m'annonce qu'il veut que l'on divorce comme ça sans aucune raison.rnA l'heure actuelle nous sommes propriétaire d'un appartement acquis avant le mariage mais nos deux noms apparaissent sur l'acte.rnDepuis le début c'est lui qui rembourse l'emprunt mais moi je participe à d'autres frais de la maison, le notaire lui a précisé que s'il apportait les justificatifs prouvant que c'est lui qui remboursait le crédit, il pourrait récupérer l'argent qu'il a déjà payé durant la première année?rnPar la suite l'appartement devra t il être vendu ou pourra t il le garder?rnEt concernant les biens mobilier y aura t il automatiquement le partage des biens mobiliers? Qui est ce qui décide qui prend quoi?rnpourrais je lui réclamer des indemnités sachant que lui retourne vivre chez ses parents et que moi je souhaite prendre un appartement et que son salaire est plus élevé que le mien?rnJe vous remercie de prendre en considération ma demande et espérant avoir une réponse rapide de votre part car le rdv avec le notaire est prévu pour la semaine prochainernMerci d'avancern_____

Par **lawyer 57**, le **19/09/2008** à **11:15**

Bonjour,rnEn effet, en principe s'il apporte la démonstration de son seul règlement, il est en droit de solliciter sur sa part un supplément correspondant à la moitié du crédit payé cette première année (la moitié car dans tous les cas il devait en assumer une moitié).rnVous lui êtes donc redevable de cette moitié, sauf à vous de faire de même et mettre en avant les frais réglés par vousrnL'appartement sera vendu si personne ne peut ou ne veut le racheter.rnLe mobilier sera partagé (en principe selon l'accord passé entre vous)rnVous êtes effectivement

en droit de demander une prestation compensatoire (fixée sous forme d'un capital - ça peut être l'occasion de se rattrapper par rapport à la première année de crédit...) Dans tous les cas vous devez aller voir un avocat car pour le divorce il est obligatoire !!!